



NGO-Koordination post Beijing Schweiz · ONG-Coordination après Pekin Suisse
ONG-coordinazione post Beijing Svizzera · ONG coordinaziun suenter Beijing Svizra

Beijing +15

Lors de la 54ème session de l'ONG-Coordination post Beijing Suisse, cette dernière a décidé d'interroger ses membres sur les revendications de la dernière conférence mondiale de Beijing de 1995 qui ont été appliquées et celles qui au contraire ne l'ont pas encore été. Nous avons relevé 15 requêtes acquises et 15 requêtes formulées, encore à traiter et sur lesquelles nous insistons. Malgré tout ce qui a été acquis, nous sommes encore loin d'une réelle égalité Homme et Femme.

15 Requêtes acquises

1. L'augmentation permanente du nombre de femmes au sein politique et du gouvernement pendant ces 15 dernières années.
2. Les crédits octroyés pour les crèches ont amené une certaine détente. Pour les enfants à partir de 18 mois, il est plus facile d'obtenir une place. Pour les nourrissons la situation n'est toujours pas optimale.
3. Nous remarquons une évolution dans la lutte contre la violence domestique selon l'art. 28b du CC et les lois cantonales, comme la poursuite pénale d'office (art. 123 chiffre 2 et art. 126 § 2/b-c CP).
4. Les femmes ont dans toute la Suisse la possibilité de suivre la même formation universitaire et professionnelle que les hommes.
5. L'introduction du congé maternité payé depuis le 1.07.2005. Les femmes exerçant une activité professionnelle reçoivent une indemnité pendant 14 semaines à 80% de leur dernier salaire.
6. La décriminalisation de l'avortement.
7. La révision du Droit du divorce. Depuis l'introduction du splitting, le 1.1.1997, l'avoir de la caisse de pension accumulé pendant le mariage est partagé à égalité suite à un divorce. De ce fait la situation des femmes restant au foyer ou travaillant à mi-temps ou encore travaillant dans l'entreprise du mari, s'est améliorée (par exemple, les paysannes).
8. La formation des paysannes a été mise sur un pied d'égalité avec celle des paysans. Les paysannes avec maîtrise peuvent donc demander les paiements directs et les subventions fédérales.
9. Meilleure reconnaissance du bénévolat dans certains domaines. Ainsi, il est mieux tenu compte du bénévolat sur le marché du travail car les «soft skills» sont devenus plus importants.
10. L'introduction des programmes d'égalité dans les universités et hautes écoles.
11. Lors des tables rondes contre la traite humaine, initiées par la FIZ, des groupes de travail interdisciplinaires se sont formés. La coordination du travail entre les cantons s'est intensifiée. La lutte contre la traite humaine est efficace à condition d'une participation des autorités pénales, de migrations et d'organisations pour la défense des victimes. Dans quelques cantons, des conventions de coopération règlent les différents services.
12. Ratification de la CEDAW ainsi que des 3 rapports officiels.
13. La Suisse a ratifié les procès-verbaux complémentaires de la Convention des Droits des enfants concernant la participation d'enfants aux conflits armés et la traite des enfants, la prostitution et la pornographie infantile. Pour la Suisse, ils sont entrés en vigueur le 26 novembre 2006 (Source DJP).
14. Création d'un centre national contre la cybercriminalité, en particulier la pornographie infantile.
15. Création de bases légales en faveur de l'égalité salariale.



NGO-Koordination post Beijing Schweiz · ONG-Coordination après Pekin Suisse
ONG-coordinazione post Beijing Svizzera · ONG coordinaziun sunter Beijing Svizra

15 Revendications

1. L'abolition des stéréotypes au sein des écoles, de la formation et au niveau des professions.
2. Partage équitable du pouvoir dans la politique. Encouragement des candidates pour atteindre le 50% sur les listes électorales afin d'obtenir, à l'avenir, une part de 50% de femmes élues dans les instances politiques.
3. Partage équitable du pouvoir dans l'économie: Les femmes bien formées qui terminent leurs études universitaires sont plus nombreuses que les hommes. Mais le nombre des enseignantes dans les Hautes Ecoles est minoritaire. Au niveau du professorat la part des femmes est encore réduite. Les femmes n'ont pas accès au poste correspondant à leur formation et ne peuvent être nommées dans les instances de direction (conseil d'administration). Il existe toujours et encore une ségrégation horizontale car les collègues masculins ont des entrées plus faciles dans les mandats lucratifs de l'économie.
4. Travail égal, salaire égal. La différence de salaire entre femmes et hommes a augmenté (19.3% en 2009), c'est pourquoi il faut prendre enfin des mesures énergiques pour casser ce mouvement.
5. La conciliation entre profession et famille doit encore être améliorée. Comme par exemple, par des programmes ciblés pour que femmes et hommes harmonisent travail et famille et que les hommes s'investissent davantage dans les responsabilités familiales.
6. Le gender Budgeting doit être appliqué à tous les niveaux.
7. La revalorisation du travail des soins et de prise en charge des proches et du bénévolat: Les femmes sont souvent invisibles dans le bénévolat, par exemple l'assistance aux personnes âgées, aide aux voisins et le dévouement au sein des sociétés. Les femmes font encore la majeure partie du travail invisible.
8. Protection et accès aux droits pour toutes les victimes de la traite des femmes : les victimes concernées ont droit à une autorisation de séjour indépendamment du canton concerné et indépendamment de l'obligation de témoigner au procès.
9. Création d'un programme national contre la pauvreté des femmes. La situation des femmes avec enfants et les femmes divorcées est précaire.
10. Le travail pour l'égalité doit obtenir les ressources et l'influence nécessaires (par exemple : Bureau de l'Egalité dans tous les cantons).
11. Les lois fiscales doivent être adaptées aux situations économiques des concernées. Particulièrement les couples vivants en partenariat avec ou sans enfants et envers les couples ayant un seul revenu (splitting).
12. Les lois sur le travail doivent être modifiées en fonction du travail à temps partiel, du travail non garanti pour prendre en compte les besoins de ces personnes (par exemple: le travail sur appel).
13. Le permis de séjour des migrantes ne doit pas dépendre du statut de l'époux.
14. Il faut des réglementations uniformes pour reconnaître les diplômes étrangers. Les migrantes doivent être insérées dans le marché du travail d'après les compétences acquises dans leur pays d'origine.
15. Les Maisons de la Femme doivent être cofinancées par l'Etat.

Coordination post Beijing des ONG suisses

Traduction: Rosmarie Balimann adf-svf



NGO-Koordination post Beijing Schweiz · ONG-Coordination après Pekin Suisse
ONG-coordinazione post Beijing Svizzera · ONG coordinaziun suenter Beijing Svizra